



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines et carrières

Question orale n° 264

Texte de la question

Le 5 février dernier, à l'occasion de la conférence permanente du Bassin minier, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé le désengagement de Charbonnages de France du parc immobilier minier et son passage progressif vers un système de gestion locale de type HLM. A priori, cette annonce se voulait consensuelle. D'une part, elle répondait à l'échéance de la disparition prochaine de Charbonnages de France. Et, d'autre part, elle allait dans le sens souhaité par les élus et la population du Bassin minier d'une gestion transparente et démocratique des 70 000 logements miniers de la SOGINORPA. Or on a vu se développer depuis cette réunion des rumeurs selon lesquelles les acquis et l'emploi des 680 salariés de la SOGINORPA seraient remis en cause, de même que le droit au logement gratuit des bénéficiaires du statut du mineur. Face à ce climat passionnel, il semble nécessaire à M. Jean-Pierre Kucheida de rétablir la réalité. Maintenant, c'est au retour au calme et à la sérénité qu'il faut songer, ce qui le conduit à interroger le ministre sur trois points. S'agissant tout d'abord du devenir du personnel de la SOGINORPA, et alors que l'emploi est au coeur des préoccupations de ce Gouvernement, il lui demande de lui indiquer si les missions assurées jusqu'ici par ce personnel seront confirmées demain. Par ailleurs, alors que les gouvernements de gauche ont depuis toujours défendu le droit imprescriptible au logement gratuit pour les mineurs et leurs ayants droit, il lui demande si le prochain outil de gestion de l'habitat minier autorisera une accélération, en nombre comme en qualité, de la réhabilitation, quels principes seront définis et quelle méthode sera mise en place afin que toutes les parties prenantes soient consultées. Il souhaite qu'il lui confirme, devant l'Assemblée nationale, son maintien.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Kucheida a présenté une question, n° 264, ainsi rédigée:

«Le 5 février dernier, à l'occasion de la conférence permanente du bassin minier, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie annonce le désengagement de Charbonnages de France du parc immobilier et son passage progressif vers un système de gestion locale de type HLM. A priori, cette annonce se voulait consensuelle. D'une part, elle répondait à l'échéance de la disparition prochaine de Charbonnages de France. Et, d'autre part, elle allait dans le sens souhaité par les élus et la population du bassin minier d'une gestion transparente et démocratique des 70 000 logements miniers de la Soginorpa. Or, on a vu se développer depuis cette réunion des rumeurs selon lesquelles les acquis et l'emploi des 680 salariés de la Soginorpa seraient remis en cause, de même que le droit au logement gratuit des bénéficiaires du statut du mineur. Face à ce climat passionnel, il semble nécessaire, à M. Jean-Pierre Kucheida de rétablir la réalité. Maintenant, c'est au retour au calme et à la sérénité qu'il faut songer, ce qui le conduit à interroger le ministre sur trois points. S'agissant tout d'abord du devenir du personnel de la Soginorpa, et alors que l'emploi est au coeur des préoccupations de ce gouvernement, il lui demande de lui indiquer si les missions assurées jusqu'ici par ce personnel seront confirmées demain. Par ailleurs, alors que les gouvernements de gauche ont depuis toujours défendu le droit imprescriptible au logement gratuit pour les mineurs et leurs ayants droit, il souhaite qu'il lui confirme, devant l'Assemblée nationale, son maintien. Enfin, il lui demande si le prochain outil de gestion de l'habitat minier autorisera une accélération, en nombre comme en qualité, de la réhabilitation, quels principes

seront définis et quelle méthode sera mise en place afin que toutes les parties prenantes soient consultées.»

La parole est à M. Marcel Cabiddu, suppléant M. Jean-Pierre Kucheida, pour exposer cette question.

M. Marcel Cabiddu. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, le 5 février dernier, à l'occasion de la conférence permanente du bassin minier, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé le désengagement de Charbonnages de France du parc immobilier minier du Nord - Pas-de-Calais et son passage progressif vers un système de gestion locale de type HLM.

A priori, cette annonce se voulait consensuelle. D'une part, elle répondait à l'échéance de la disparition prochaine de Charbonnages de France. D'autre part, elle allait, comme le souhaitaient les élus et la population du bassin minier, dans le sens d'une gestion transparente et démocratique des 70 000 logements miniers de la Soginorpa.

Or, depuis cette réunion, des rumeurs se répandent, selon lesquelles les acquis et les emplois des 680 salariés de la Soginorpa seraient remis en cause, de même que le droit au logement gratuit des bénéficiaires du statut du mineur.

Face à ce climat passionnel, il semble nécessaire de rétablir la réalité. Maintenant, c'est au retour au calme et à la sérénité qu'il faut songer, ce qui conduit M. Kucheida à vous interroger sur trois points.

S'agissant tout d'abord du devenir du personnel de la Soginorpa, et alors que l'emploi est au coeur des préoccupations du Gouvernement, pouvez-vous lui indiquer si les missions assurées jusqu'à présent par ce personnel seront confirmées demain ?

Par ailleurs, alors que les gouvernements de gauche ont depuis toujours défendu le droit imprescriptible au logement gratuit pour les mineurs et leurs ayants droit, pouvez-vous confirmer le maintien de ce droit ?

Enfin, pouvez-vous préciser si le prochain outil de gestion de l'habitat minier autorisera une accélération, en nombre comme en qualité, de la réhabilitation, quels principes seront définis et quelle méthode sera mise en place afin que toutes les parties prenantes soient consultées ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Je remercie M. Kucheida de sa question, qui appelle de la part du Gouvernement à la fois de la précision et un engagement solennel.

Comme vous le soulignez, monsieur le député, huit ans après la fermeture de la dernière mine de charbon, le moment est enfin venu de réexaminer les liens entre Charbonnages de France et son parc immobilier dans le Nord - Pas-de-Calais.

Le Gouvernement veut privilégier les solutions qui permettent une plus grande implication des acteurs locaux: partenaires sociaux, locataires, ayants droit, élus.

A l'occasion de mon déplacement dans le Nord - Pas-de-Calais, pour assister à la conférence permanente du bassin minier, j'ai annoncé, après l'accord préalable des élus concernés, notamment de MM. les députés Janquin et Kucheida, le début d'un processus qui fera l'objet d'une longue concertation. Mon collègue Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, prendra en charge le plus rapidement possible la partie logement de ce dossier.

Je l'affirme devant l'Assemblée nationale avec beaucoup de clarté et de force: toute réforme devra naturellement prendre en compte les préoccupations dont j'ai rappelé la teneur dans le Nord - Pas-de-Calais il y a quelques semaines.

Je vois trois points d'ancrage à la politique que le Gouvernement entend conduire.

Premièrement, la réforme devra bien entendu maintenir les droits statutaires acquis des retraités et des veuves de mineur, tels qu'ils résultent du statut du mineur. Les loyers continueront aussi à être pris en charge directement ou indirectement par l'Etat, quelle que soit la structure juridique qui sera chargée, à l'avenir, de la gestion des logements.

Deuxièmement, elle devra préserver les intérêts patrimoniaux de Charbonnages de France, et donc de l'Etat. Une évaluation objective de la valeur du patrimoine sera effectuée sur la base d'un cahier des charges précis, public et transparent.

Troisièmement, elle devra prendre en considération les droits des salariés de Soginorpa et la convention collective dont ils bénéficient, laquelle ne sera pas remise en cause. Dès lors, les inquiétudes manifestées récemment à ce sujet ne me paraissent pas fondées. Il va de soi qu'une concertation étroite et permanente avec les organisations syndicales sera poursuivie.

Enfin, s'agissant des autres aspects du dossier, en particulier du niveau du nécessaire programme de réhabilitation du parc immobilier et des moyens financiers qui lui seront affectés, ils seront étudiés avec le plus

grand soin dans le cadre de l'expertise technique que M. Louis Besson et moi-même venons de demander à nos services d'engager.

J'ai voulu, monsieur le député, vous rassurer en posant des jalons précis et clairs pour les engagements de l'Etat et les obligations des différents partenaires, engagements et obligations qui visent tous à maintenir les droits relatifs au logement, en particulier pour les familles des mineurs. Ces droits ont été durement acquis par cette catégorie de travailleurs à laquelle la nation doit accorder en permanence la plus grande attention.

M. le président. La parole est à M. Marcel Cabiddu.

M. Marcel Cabiddu. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse. Je suis convaincu de la volonté d'agir du Gouvernement, en particulier de vous-même et de M. Besson.

Mais vous avez parlé à nouveau du début d'un processus, d'une longue concertation, et vous avez annoncé que les autres aspects du dossier seraient étudiés avec le plus grand soin dans le cadre d'une expertise technique que vous-même et M. Besson venez de demander à vos services d'engager.

Or, vous l'aviez rappelé en préambule, il y a déjà huit ans que le dernier puits de charbon a été fermé dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. La concertation nécessaire devant avoir lieu avec toutes les parties concernées, je souhaite que ce dossier puisse enfin être réglé au cours de l'année 1998.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je peux vous rassurer: je n'ai pas du tout l'intention de laisser traîner ce dossier encore plusieurs années. Huit ans ont largement suffi pour évaluer les enjeux, mesurer les contraintes et se préparer à l'action.

C'est pourquoi M. Louis Besson et moi-même avons enjoint aux organismes concernés de mettre rapidement en oeuvre les solutions dont j'ai dégagé les principes. Je suis d'ailleurs heureux que votre intervention me donne l'occasion de répéter ici qu'il s'agit, pour nous, non d'annoncer des mesures dilatoires, mais de prendre ce problème en main et de le résoudre rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 264

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 1998, page 2314

Réponse publiée le : 8 avril 1998, page 2584

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 1998